

Au fil de la médiation

Numéro 112 – juin 2024

Avons-nous besoin d'un statut ?

« *Le plus beau métier d'homme est d'unir les hommes* »

A de Saint-Exupéry

Lors d'un entretien réalisé par un étudiant en fin d'études à sciences Po (il découvrait alors avec étonnement et intérêt la médiation) en vue d'une étude sur la neutralité du médiateur, j'ai sursauté au mot **statut** du médiateur. Quel statut ? Nous n'avons pas de statut reconnu. D'ailleurs, très peu de personnes connaissent ce qui est pourtant un métier à part entière.

Et je m'interroge sur la reconnaissance d'un statut, d'une activité professionnelle aussi singulière qu'exigeante : celle de médiateur.

Si nous avons un statut reconnu, il est probable que la médiation serait davantage connue du grand public. Les médiateurs devraient avoir les formations de base et effectuer de la formation continue vérifiable gage de qualité pour le public qui pourrait, avec facilité, trouver le médiateur de leur choix.

Sans statut, tout le monde peut prétendre être médiateur. Que de risques pour les personnes qui ont recours à ces médiateurs sans aucune compétence !

Actuellement, les associations sont les seules garantes de la compétence professionnelle des médiateurs qui doivent tous avoir une assurance professionnelle. Les Cours d'Appel ont participé à une sélection – malheureusement assez hétérogène – des médiateurs ce qui apporte également une garantie pour les justiciables. Est-ce suffisant ?

Nous faisons un beau métier. Un métier exigeant et complexe car il est paradoxal d'écouter les souffrances des personnes alors que nous ne sommes pas thérapeutes tout en espérant un changement donc enclencher un effet thérapeutique. Ecouter Jean, écouter Christophe qui sont des adversaires sans prendre parti pour l'un ou pour l'autre et avoir leur confiance afin de les amener à entrer en empathie l'un avec l'autre. Cela nécessite un véritable travail sur soi pour avoir cette posture toute en impartialité. Cela nécessite une compétence singulière en permanence revisitée.

Et même si « la valeur d'un homme ne se mesure pas à ...son statut... », il me paraît indispensable qu'un statut, quelle qu'en soit la forme, puisse définir et garantir le métier de médiateur.

Qu'en pensez-vous ?

Gabrielle Planès

Présidente d'honneur de l'ANM



Sommaire

- Les Save the Date (page 1)
- Les formations de l'ANM (pages 2)
- Les webinaires à venir (page 2)
- Les actualités de la médiation (page 3)

Bonne lecture !



Save the Date :

Assemblée Générale de l'ANM

L'ANM invite ses adhérents à :

- ✓ son Assemblée Générale annuelle ;
- ✓ son Assemblée Générale Extraordinaire, pour la modification de ses statuts ;

le **mardi 25 juin 2024 à 17h**, en visioconférence.

Les adhérents, à jour de leur cotisation, recevront prochainement une convocation par mail.

Notez la date !



Les Rendez-vous d'Autonome

Le prochain rendez-vous d'automne est fixé au **22 novembre 2024**. Notez la date !

Semaine internationale de la médiation

du 11 au 18 octobre 2024

La thématique de cette semaine de la médiation sera : **Les conflits et leurs traitements**

Formation à l'ANM



La Médiation environnementale / Approfondissement

Laure SINGLA,

Les jeudi 6 et vendredi 7 juin, de 9h à 17h
En visio

Médiation inter et intra entreprises

Céline KAPRAL,

Les lundi 10 et mardi 11 juin, de 9h à 17h
En visio

Contacts, correspondances et Conventions : Comment formaliser vos médiations ?

Céline KAPRAL,

Le lundi 17 juin, de 9h à 17h
En visio

Les personnalités dites difficiles en médiation

Léonore COUSIN,

Le vendredi 21 juin, de 9h à 17h
En visio

Mediation, RPS et invocation de harcèlement en entreprise

Sandra GALLISSOT,

Le vendredi 6 septembre, de 9h à 17h
Au siège de l'ANM

Médiation, RPS et invocation de harcèlement , approfondissement

Sandra GALLISSOT,

Le vendredi 20 septembre, de 9h à 17h
Au siège de l'ANM

Etre soi en médiation

Céline KAPRAL,

Le lundi 17 juin, de 9h à 17h
En visio

Vous avez des besoins, suggestions, propositions de
formation ?

Ecrivez-nous à

formations@anm-mediation.com

Les Webinaires ANM :

Le Code civil et l'amiable, c'est pour la vie !

Date : 27 juin,
de 12h30 à 13h30

Durée : 1 heure

JE M'INSCRIS

ANM association
nationale des
médiateurs

WEBINAIRE - LIBRES ÉCHANGES

LE CODE CIVIL
ET
L'AMIABLE,
C'EST POUR LA VIE !

JEUDI 27 JUN 2024
DE 12H30 À 13H30



Chantal Arens

Première présidente
honoraire de la Cour de
Cassation

Intervenante

INSCRIPTION GRATUITE

[Lien vers l'inscription](#)



Dominique Weber

Présidente de l'ANM

Animatrice

Plus d'informations

<https://anmmediation.com/index.php>

A l'inverse de la médiation estimée pendant le Haut Moyen Âge comme préférable à un jugement en raison de sa confidentialité, de sa souplesse et de sa finalité de rétablir la paix, le Code civil de 1804 est considéré comme la Constitution civile de la société française ; le juge en est le gardien. Pour Napoléon, "ce que rien n'effacera, ce qui vivra éternellement, c'est mon Code civil".

Sous l'influence des pays anglosaxons et de l'europanisation du droit, les modes alternatifs de règlement des litiges se sont développés ces dernières années en France. Ils sont même devenus une politique publique civile depuis quelques mois, même si tous les contentieux civils n'ont pas vocation à en relever.

Ainsi, tout autant que le Code civil, les modes amiables ont-ils vocation à accompagner le citoyen tout au long de sa vie ?

La suite du cycle de Webinaires :

Le jeudi 19 septembre, avec *Natalie FRICERO*, sur le thème, "Les points de friction entre médiation et procédure civile"

Formation initiale en médiation

Formation co-organisée par La
Maison de la communication, le
CEMA et l'ANM



Les actualités de la médiation



CAFE MEDIATION

Jeudi 4 juillet 2024

9h30

Café du Novotel

Pl André Schuman

Grenoble

Le thème :

La place du droit dans la Médiation.

En présence de professionnels du droit et professionnels de la médiation.

Entrée libre

Organisé par
ANM association
nationale des
médiateurs
www.anm-mediation.com

Webinaire du CEMA "La liberté en médiation"

avec *Bernard BENATTAR*,

Vendredi 14 juin 2024 à 18h30

[Inscription](#)



Appel à candidature :

Vous souhaitez rédiger des articles de fond sur la médiation, des billets d'humeur...

Vous organisez un évènement en lien avec la médiation et souhaitez le diffuser au plus grand nombre ?

Contactez-nous !

IFOMENE | Fête de la médiation | 17ème édition

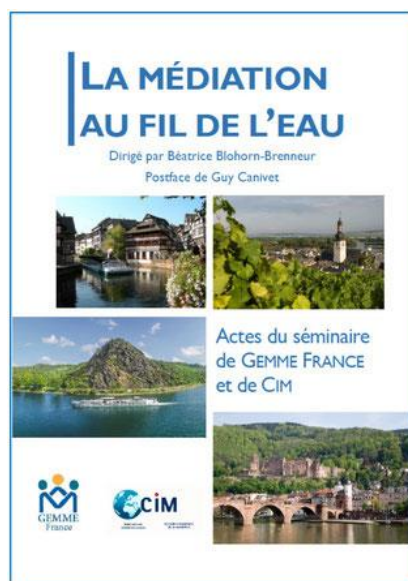
Pour clore ensemble la semaine mondiale de l'amiable, l'Ifomene invite tous les acteurs de la médiation à venir participer à sa 17ème édition de la Fête de la Médiation le 18 & 19 octobre 2024.

Elle accueille mille personnes au cours de la journée, celles et ceux qui découvrent la médiation et ses offres, mais aussi qui retrouvent ou rencontrent d'autres acteurs de l'amiable en un vaste réseau vivant et convivial ou dans des mini ateliers thématiques.

18 & 19 octobre 2024

[Inscription](#)

Le livre « GEMME : La médiation au fil de l'eau Actes du séminaire-croisière sur le Rhin 2023



La section française du Groupement européen de la médiation (Gemme-France) et le Conseil international de la médiation (CIM) organisent des séminaires-croisières. Ils renforcent l'esprit d'équipe et offrent un cadre propice à l'échange d'idées. Pendant la navigation, des sujets nouveaux ont été approfondis sur la posture du médiateur, les répercussions de la

médiation sur les parties, les règlements amiables menés par le juge, l'approche économique de la médiation et le traitement fiscal et social des accords de médiation en droit du travail. Les participants se sont quittés en réfléchissant sur la nécessité de systématiser la médiation.

[Pour acheter le livre](#)